

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/319

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kéan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Eaux et assainissement : poste de relevage des eaux usées Rue Pottier et Clément à St Maurice l'Exil

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

En 2015, dans le cadre de l'aménagement par le lotisseur IVR des bâtiments collectifs, rue Annie Girardot et du lotissement les Reflets d'Orion, impasse Lino Ventura à St Maurice l'Exil, un poste de relevage des eaux usées a été construit sur un terrain communal par l'aménageur en coordination avec le service assainissement.

Ce poste, d'une valeur estimée à 40 000 € HT, a été construit selon les préconisations du service et a été pris en charge par le service assainissement en termes de fonctionnement et d'entretien dès sa mise en service.

L'aménageur a fait cesser le contrat d'alimentation électrique aussitôt repris par l'association du lotissement.

Contacté par le président de l'association en avril dernier, le service assainissement a en effet constaté que les consommations de ce poste de relevage public n'étaient pas prises en charge par le service, comme cela devrait être le cas.

Le transfert du contrat d'abonnement a été fait en octobre 2022 ; il reste cependant à régulariser la situation depuis octobre 2019.

Sur la base de la facture de solde reçue par l'association du lotissement, **il convient de rembourser à l'association du lotissement la somme totale de 380,79 € TTC correspondant à la facturation électrique depuis 2019.**

Relevé des factures électriques _ Poste de refoulement

	consommation	montant facture € HT	TVA	montant facture € TTC
du 02/10/2019 au 27/04/2020	2759 kWh (réelle)	412,34 €	82,47 €	494,81 €
du 28/4/2020 au 27/04/2021	3789 kWh (estimée)	613,29 €	122,66 €	735,95 €
du 28/04/2021 au 27/04/2022	3789 kWh (estimée)	649,86 €	129,97 €	779,83 €
facture résiliation 20/10/2022	-10 303 kWh (réelle)	-1 358,17 €	-271,63 €	-1 629,80 €
TOTAL à la suite de la résiliation		317,32 €	63,47 €	380,79 €

Par ailleurs, il convient d'engager les démarches pour intégrer le poste de relevage dans le patrimoine de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE le remboursement à l'association du lotissement les Reflets d'Orion, impasse Lino Ventura à St Maurice l'Exil de la somme de 380,79 € correspondant à la facturation électrique relative au poste de relevage du lotissement,

AUTORISE la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à l'intégration de l'équipement dans le patrimoine de la Communauté de communes,

MANDATE Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD